Mouvement inter académique 2019

FICHE DE SUIVI SYNDICAL

Fiche à nous renvoyer (recto verso remplis) avec (<u>pour les non adhérents</u>) 2 timbres à 0,80 €, non collés Toutes ces informations nous sont nécessaires pour vérifier vos voeux et votre barème. Adressez nous, avec cette fiche, les <u>photocopies du formulaire de confirmation</u>, <u>des pièces justificatives</u> et toute lettre explicative que vous jugerez utile.

Fiche et copie de tout le dossier à envoyer à l'adresse suivante : Jean-Baptiste VERNEUIL (SIAES - SIES) 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille

DIS	CIPLINE :									
Date	de jeune fille de naissance		 ./ 1arié(e) □	Nomb	re d'enfar □ Divorcé(e	Pı its à cl e) □ V				
Com: Télép	mune : hone fixe :	lle:				 Code ∣ Γéléph	oostal : one portable :			
Profe Vo	ession conjoir tre CORPS tion ÉCHEL 2019 □ TITU	nt : S □ Agrégé(e) □ 0 LON : JLAIRE □ Poste fix	Certifié(e) □ CI e □ TZ	 □ Prof asse no l R	esseur d'Efr male □	 PS □ Hors (□	☐ Inscrition Pôle Emploi (apré PLP ☐ CPE classe ☐ Classe exceptionne Disponibilité, congé	ès perte d'	emploi)	
<u>Affec</u>	□ STAGIAIRE □ ex-titulaire □ ex-contractuel enseignant, CPE ou COP, ex-MA garanti d'emploi □ ex-AED, ex-AESH, ex-EAF Affectation: □ Poste fixe : Établissement : □ Commune : □ Affecté en REP+,REP,Ville,APV depuis le / □ Carte scolaire ou sortie involontaire d'APV □ TZR : Zone de remplacement : □ depuis le /							re d'APV		
Ancie Ra Au Ca	n poste ou em pprochemen itorité parenta indidature su	ex-titulaire Éducat ploi :t de conjoints □ ale conjointe (gard r postes spécifiqu	Mutation Nation	onale ou n simult ée, garde	autre ad anée □ partagé	minist Priori e, droi	ration : date d'affectation en tan Lieu d'exercice : té au titre du handicap □ Vo t de visite) □ Situation de pa	t que titu eu préfé arent iso	laire rentiel lé	
			-				•			
ACADEMIES / POSTES SPÉCIFIQUES (remplir des fiches distinctes si parti ACADEMIES * BARÈME AC					ACADEMIES *	BARÈME				
n°	POSTES SP	PÉCIFIQUES * mention inutile	votre calcul	notre calcul	calcul rectorat	n°	n° POSTES SPÉCIFIQUES * * rayer la mention inutile	votre calcul	notre calcul	calcul rectorat
1						16				
2						17				
3						18				
4						19				
5						20				
6						21				
7						22				
8						23				
9						24				
10						25				
11						26 27				
13						28				
14						29				
17			1	1	1	47		1	l .	I
15						30				

Discipline :	<u>Nom</u> :	<u>Prénom</u> :		
☐ Adhérent au <i>SIAES - SIE</i>	S □ Non adhérent au <i>SIAES - SIE</i>	s	Points	Ne rien écrire
1 ^{er} échelon et 2 ^{ème} échelon : 14 r <u>Hors classe (Agrégés)</u> : 63 poin Hors classe (Certifiés, Professer	chelon): helon au 31/08/2018 (promotion) ou 01/09 points forfaitaires (= barème minimum) ts forfaitaires + 7 points / échelon [4ème éch ars d'EPS, PLP, CPE]: 56 points forfaitaires ts forfaitaires + 7 points / échelon (dans la 1	elon avec 2 ans d'ancienneté = 98 points]		
Ancienneté dans le poste	*	innic de 76 points)		
20 points / an de service dans le ou dans le dernier poste occupé 50 points supplémentaires par tr <u>Carte scolaire</u> : continuité de se	poste actuellement occupé en tant que titu avant disponibilité, congé ou ATP. Nombr anche de 4 ans d'ancienneté dans le poste,	e d'années : soit tranche(s) = points		
REP+ et/ou Politique de la ville REP : Exercice en continuité : 5	EP+, REP, établissements releval : Exercice en continuité : 5 ans et + = 400 s ans et + = 200 points. cées GT et PRO précédemment classés AP	points.		
Stagiaires 2018-2019 ex-contra AESH, ex-EAP. Bonification of points (échelon ≤ 3); 165 points Autres stagiaires 2018-2019: Option 10 points, si non utilisée Pour l'ensemble des stagiaires	oncours, non précédemment titula ractuels (enseignants, CPE ou COP), et valable sur tous les vœux (variable en fon s (échelon 4); 180 points (échelon ≥ 5). Co 10 points (si demandés) (option sur 3 ans) s : valable pour anciens stagiaires 2016-20 s 2018-2019: 0,1 point sur vœu « académ ang. Non cumulable sur la même académie.	x-MA garantis d'emploi, ex-AED, ex- ction du classement au 01/09/2018): 150 onditions voir pages IV et VI. sur 1 ^{er} vœu. Voir pages IV et VI. 17 et 2017-2018. nie de stage » et « académie d'inscription		
	d'un corps autre que ceux ation: 1000 points pour l'académie d'affe			
Réintégration à titre div	ers: 1000 points pour retour sur l'académ	ie d'exercice.		
Vœu préférentiel : 20 poir Non cumulable avec bonification	nts / an à partir de la 2 ^{ème} année de formul nns familiales. 100 points maximum (sauf c	ation consécutive d'un 1 ^{er} vœu identique. lause de sauvegarde). 1 ^{ère} demande en		
	Handicap: 1000 points, sur dossier (a ard le 4 décembre 2018. 100 points, non cu			
Centre des Intérêts Matériels et M Voeu unique « Corse » : 800 poi Voeu unique « Corse » si stagia CPE ou COP), ex-MA garantis d' Agents affectés à Mayotte : 100 Agents affectés en Guyane : 100	yotte, Martinique, Mayotte, Réunion): 1000 Moraux). Formulation en vœu 1. Voir annexe nts pour la 2ème demande consécutive, 1000 pire en Corse: 600 points. 1400 points pour emploi, ex-AED, ex-AESH, ex-EAP. Conditi points sur tous les vœux dès 5 ans d'exercice points sur tous les vœux dès 5 ans d'exercice s / année successive d'affectation provisoire (s	VIII du BO. oints à partir de la 3 ^{ème} demande les stagiaires ex-contractuels (enseignants, ons voir page VI (1000 points dès le mouvement inter 2024).		
(voir pages IV et V pour les justificatifs à fournir) Rapprochement de conjoints: Obligation: 1er vœu = résidence Enfant(s): 100 points par enfan Séparation (agent en activité) Séparation (agent en congé pa (bonifications non applicables à Séparation: 100 points compipoints complémentaires s'ils ex Mutation simultanée entre d l'académie choisie en 1er vœu e	rochement de conjoints (situation règles en cas de mariage, PACS, grosses 150,2 points pour <u>académie et académies</u> professionnelle du conjoint ou résidence pat à charge (moins de 18 ans au 01/09/2019 : 1 an = 190 points, 2 ans = 325 points, 3 au grental ou en disponibilité pour suivre le mutation simultanée) (justificatifs et restrictémentaires si les agents séparés exercent ercent dans des départements non limitrophe conjoints titulaires ou conjoints stagiait académies limitrophes (obligation : même	limitrophes brivée (si compatible) Nombre d'enfants: ns = 475 points, 4 ans et += 600 pts conjoint): voir tableau page IV ctions à la notion de séparation, voir BO) dans des académies non limitrophes. 50 nes (académies limitrophes). ires du second degré: 80 points sur es vœux et même ordre). Non cumulable.		
droit de visite) : idem rap	itre de l'autorité parentale conj prochement de conjoints si enfant(s)	de moins de 18 ans au 01/09/2019		
150 points forfaitaires (voeu	tre de la situation de parent isolé l et académies limitrophes). Enfant(s) de = académie susceptible d'améliorer les con	e moins de 18 ans au 01/09/2019. Non		
TOTAL				

Ne rien écrire. Cadre réservé aux commissaires paritaires du SIAES - SIES

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06/01/78 vous acceptez, en remplissant cette fiche, de fournir au S.I.A.E.S. les informations nécessaires à l'examen de votre carrière et lui demandez, en retour, de vous communiquer les informations vous concernant et auxquelles il aura accès par ses élus, commissaires paritaires. Vous l'autorisez, de ce fait, sauf demande contraire de votre part, adressée au SIAES 133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE, à faire figurer ces informations dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification et de suppression prévus par la loi.



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

A1x-Marseille Syndicat Indépendant - national - de l'Enseignement du Second degré Bulletin d'adhésion



☐ Madame ☐ Monsieur	
NOM (en majuscules):	Nom de jeune fille :
Prénom :	
ADRESSE :	uation familiale : Enfants :
	Code postal :
Tél. fixe :	Tél. portable :
<u>Courriel</u> :	
Le courriel est important pour recevoir les publications	ons et communiqués du <i>SIAES - SIES</i>
1 1	
•	sse normale 🗆 Hors classe 🗆 Classe exceptionnelle Échelon :
	See not made — Flore emisse — Canada exceptionnelle — Echelon V
Établissement de rattachement :	
□ STAGIAIRE □ Retraité(e) □	Autre situation
	/ par 🗆 chèque bancaire 🗆 virement (demandez-nous le RIB)
Signature: N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide	Libeller le <u>chèque à l'ordre du S.I.A.E.S.</u> CCP 12 999 99 G et l'adresser, avec cette fiche, à la trésorière : Virginie VERNEUIL 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille

Cotisations 2018 / 2019	Classe normale	Hors classe	Classe exceptionnelle
Chaires supérieures	112 €		116 €
	84 € (1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon) 108 € (7 ^{ème} au 11 ^{ème} échelon)	112€	116 €
	72 € (1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon) 95 € (7 ^{ème} au 11 ^{ème} échelon)	99 €	99 € (1 ^{er} au 3 ^{ème} échelon) 108 € (4 ^{ème} échelon) 112 € (HeA)

Stagiaires (non ex titulaires): 35 € MA-Contractuels : 48 € Retraités : 32 €

Au SIAES,
la cotisation court
sur 365 jours
consécutifs
à partir
de son encaissement.
Vous pouvez donc
cotiser à n'importe
quel moment
de l'année.

<u>Tarif couple</u>: Remise de 50 % sur la cotisation la plus basse.

<u>Possibilité de paiement fractionné</u>: Envoyer 2 ou 3 chèques ensemble, date d'encaissement souhaitée inscrite au verso de chaque chèque (voire exceptionnellement 4 ou 5 chèques en cas de difficultés financières).

<u>Impôts</u>: Crédit d'impôt de 66 % du montant de la cotisation (déduction ou crédit si non imposable).

LE <u>CRÉDIT D'IMPÔT</u> POUR L'ANNÉE 2018 EST DE 66 % :

une cotisation de 32,00 € ne <u>vous coûte réellement</u> que 10,88 € une cotisation de 35,00 € ne <u>vous coûte réellement</u> que 11,90 € une cotisation de 48,00 € ne <u>vous coûte réellement</u> que 16,32 € une cotisation de 72,00 € ne <u>vous coûte réellement</u> que 24,48 € une cotisation de 84,00 € ne <u>vous coûte réellement</u> que 28,56 €

une cotisation de 95,00 € ne <u>vous coûte réellement</u> que 32,30 € une cotisation de 99,00 € ne <u>vous coûte réellement</u> que 33,66 € une cotisation de 108,00 € ne <u>vous coûte réellement</u> que 36,72 € une cotisation de 112,00 € ne <u>vous coûte réellement</u> que 38,08 € une cotisation de 116,00 € ne <u>vous coûte réellement</u> que 39,44 €

A comparer avec ce que vous demandent les autres syndicats !

ADHÉSION STAGIAIRE

35 €

La cotisation comprend l'adhésion :

- au SIAES SYNDICAT ACADÉMIQUE,
- au SIES SYNDICAT NATIONAL,
- à la FAEN FÉDÉRATION NATIONALE.